

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 24 (1996)
Heft: 93

Artikel: Petit cours instructif : le pain
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-243643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PAIN

L'usage du pain prit naissance en Asie ; il passa de là en Egypte, en Grèce, en Italie.

Pendant longtemps les Grecs furent les meilleurs boulangers du monde.

Primitivement, on se contentait de manger le grain vert ou grillé.

Puis on imagina de le broyer entre des pierres.

Cette poudre fine et impalpable fut le berceau de la boulangerie. Les ménagères fabriquaient leur pain une demi-heure avant le repas. A ces graines pilées, elles ajoutaient de la graisse, des œufs, du safran... C'était une espèce de galette que l'on cuisait sous la cendre ou sur un gril.

Les Hébreux les premiers inventèrent les fours, mais ceux-ci étaient en de petites dimensions. Ce furent les Romains, sous Tarquin, qui construisirent les grands fours fixes.

Ce ne fut que sous Philippe-Auguste que s'organisa la première corporation des boulangers sous l'autorité du grand panetier de la cour, charge très lucrative qui subsista jusqu'en 1711.

Les boulangers s'appelaient d'abord *lanisiers* ; puis, au XIII^e siècle, ils reçurent le nom de boulangers, à cause de la forme ronde des pains qu'ils fabriquaient.

Il n'était pas aisé de devenir boulanger.

Pour recevoir la maîtrise des mains du roi et l'accolade du lieutenant du grand panetier, il fallait avoir été successivement vanneur, bluteur, pétrisseur et geindre pendant quatre ans.

Alors seulement on recevait le brevet de maître-boulangier.

Rome eut les premières boulangeries. Sous l'empereur Auguste, on en comptait 329.

L'extension de ce commerce ne commença à Paris que vers 1762. A cette époque, on comptait 250 boulangers à Paris, 660 dans les faubourgs et 900 dans les environs de la capitale.

Dès les premiers temps, l'autorité limita le nombre des boulangers. Ceux-ci furent même soumis, surtout par une loi du mois d'août 1790, à des règlements très sévères. Ce n'est que depuis un décret du 1^{er} septembre 1863 que le commerce de la boulangerie est libre.

Pendant longtemps, les boulangers français se trouvaient distancés par les boulangers étrangers, et surtout par les Viennois... Ils ne fabriquaient que du pain lourd et indigeste.

Mais aujourd'hui c'est le contraire qui a lieu.

En voyant rangés dans les boutiques ces pains de toutes formes, à l'aspect appétissant, à l'odeur particulière que répand le pain nouveau — sans oublier les alléchantes brioches... — on peut dire aujourd'hui que nos boulangers sont arrivés à la perfection de la fabrication.